


Police Municipale

 (027) 305.20.22

1908 Riddes, le 8 juin 2010

***Rédaction du bulletin officiel
1950 Sion***

COMMUNE DE RIDDES

Signalisation routière

La police municipale de Riddes, vu le préavis de l'administration communale, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers les décisions suivantes, sujettes à recours dans les 10 jours, dès la présente publication, auprès du conseil communal :

Introduction d'un plan nouveau de signalisation et de marquage sur la route du Centre, du carrefour le Central au carrefour Place de L'Ours, à La Tzoumaz.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans auprès du Greffe communal.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE